



PRÉFÈTE DE LA CÔTE-D'OR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Avis d'ouverture d'enquête publique portant sur la demande de permis de construire d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur la commune de Saint-Usage

Par arrêté préfectoral n° 1056, du 25/06/2026, est organisée **du vendredi 17 juillet 2026 à 15h00 au lundi 31 août 2026 inclus à 17h30, soit 46 jours consécutifs**, une enquête publique relative à la demande, de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Saint-Usage, d'une puissance crête de 11,93 MWc, déposée par la société « Saint-Usage PV ».

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont une étude d'impact, l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale sont consultables :

- sur support papier et sur un poste informatique en mairie de Saint-Usage.
- Sur le registre dématérialisé mis en place par le porteur de projet « Saint-Usage PV » à l'adresse suivante :
<https://www.registre-dematerialise.fr/7418/>
- sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête :
[Accueil > Actions de l'État > Environnement > Energies renouvelables > Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques](#)
- sur support papier à la direction départementale des territoires, service urbanisme connaissance appui aux territoires, bâtiment A, 1^{er} étage, du lundi au vendredi sur rendez-vous.

Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition à la mairie de Saint-Usage.

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées à monsieur le commissaire enquêteur, par voie postale à la mairie de Saint-Usage siège de l'enquête, ou par courrier électronique avant la clôture de l'enquête soit le lundi 31 août 2026 avant 17h30 à l'adresse suivante :

enquete-publique-7418@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront accessibles à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7418/> pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Dominique LANTERNIER, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public :
en mairie de Saint-Usage :

- Vendredi 17 juillet 2026 de 15h00 à 17h30
- Vendredi 31 juillet 2026 de 15h00 à 17h30
- Samedi 8 août 2026 de 9h00 à 12h00
- Lundi 31 août 2026 de 15h00 à 17h30

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à Madame ASSOGBAVI Améboé, responsable de projet, par téléphone au numéro suivant : 06.63.36.71.31 .

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de madame la directrice départementale des territoires (direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse, 21000 Dijon), **et à ses frais**, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

La Préfète de la Côte-d'Or est compétente pour accorder ou refuser le permis de construire.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Saint-Usage, à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse, 21000 Dijon et sur le site www.cote-dor.gouv.fr